

Le Communard



Feuille d'Infos Syndicales N°3 . Dec. 2001

RESULTATS DES ELECTIONS DU 8 NOVEMBRE 2001

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE D'ISLE : UN SOUTIEN MASSIF A LA CFDT.

Votre section syndicale CFDT Interco est confortée dans son action. Les résultats suivants en témoignent :

- 97 inscrits
- 73 votants
- 13 bulletins ont été déclarés nuls (liste rayée ou déchirée, noms barrés)
= **60 suffrages exprimés, 60 voix pour la CFDT, soit 100% des voix** si l'on considère le décompte officiel retenu par la loi électorale.

Retenons deux pourcentages significatifs :

- la forte participation au vote : 75%
- le nombre de voix obtenues par la CFDT Interco par rapport aux votants : 82%

Cela indique :

- l'intérêt que portent les agents aux décisions prises et négociations menées au sein du CTP
- la confiance accordée aux représentants syndicaux CFDT Interco. Votre soutien atteste du travail d'information et d'actions syndicales accompli en 6 ans de mandat.

Nous recevons ce message d'encouragement et nous sommes déterminés à continuer à défendre et à faire respecter les droits de l'ensemble des agents de notre collectivité.



Liste de vos représentants syndicaux qui siègeront pour les 6 années à venir :

- Elus titulaires : Hervé FAURE, Monique FAYE, Christian BECHADE, M.France MORELON, Gérard TEISSANDIER
- Elus suppléants : J.Pierre DELAGE DAMON, André MAZALEIRAT, Valérie DESMAISON, Laurence DARTHOUT, Patrick GUITARD

ELECTIONS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES :

La forte poussée de la CFDT se confirme également. Nous sommes maintenant majoritaires en voix dans tous les cadres d'emploi A, B et C. Ce qui se concrétise par 2 sièges en A, 2 sièges en B (votre collègue Hervé Faure est réélu) et 3 sièges en C.

Nous représentons aujourd'hui une force syndicale non négligeable pour la poursuite de nos actions.

QUELLE MISE EN ŒUVRE DE LA RTT ?

Cette question sera abordée lors de la première réunion du Comité Technique Paritaire qui se tiendra le mardi 18 décembre 2001 à 16h.

Le suivi de la mise en place de la RTT est une mission du Comité de Pilotage.

Aussi, nous proposons de débattre de l'attribution des jours RTT dans les différents services.

De quelle manière seront prises les récupérations RTT par les salariés ?

La première mouture du protocole laisse la possibilité aux agents d'opter pour deux formules :

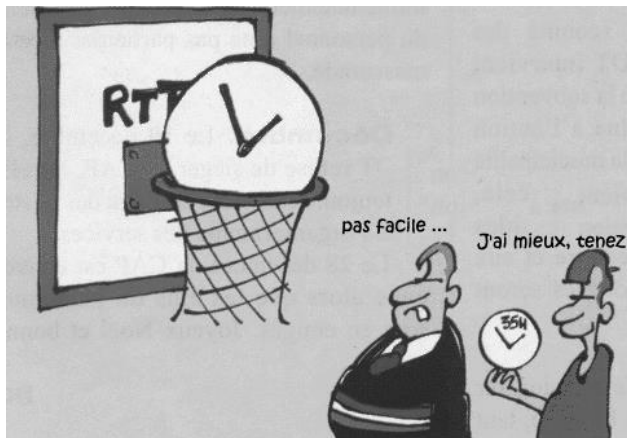
- Soit 1,5 jours par mois sur 10 mois
- Soit un crédit de journées, c'est à dire 15 jours à répartir sur l'année.

La majorité des services a trouvé sans problème un arrangement. Reste le restaurant scolaire et les services techniques où un blocage semble exister sans raisons apparentes. La proposition des agents va dans le sens du protocole et surtout d'un meilleur fonctionnement des services. Serait-elle rejetée pour pallier les problèmes de remplacement du personnel, donc de création d'emplois ?

L'administration et les agents ont tout intérêt à s'entendre dans le sens de la qualité du service public. Mais cela ne doit pas occulter la nécessité de compensation en recrutement des journées libérées. Un accord RTT qui viserait à intensifier le travail et à contraindre les agents à ne pas choisir les journées libérées, serait inacceptable.

Nous voulons croire qu'il s'agit d'une simple adaptation à un nouveau dispositif qu'il y a lieu d'expérimenter.

Nous préconisons de la souplesse en fonction des demandes pour un véritable temps libre choisi, ex : la ½ journée mensuelle pourrait se prendre sous la forme d'un jour tous les 2 mois ou 3 jours sur 6 mois... La gestion du travail dans les services n'en sera que facilitée.



La question des temps incomplets

L'agent a le choix :

- Soit il opte pour une revalorisation de son salaire
- Soit il reste au même nombre d'heures, conserve le même salaire et bénéficie de jours de compensation RTT (Ex : pour 33h hebdomadaires : 12 jours sur 10 mois)

Pour toutes questions ou suggestions, n'hésitez pas à nous contacter et à nous rencontrer lors de la permanence syndicale.

La CFDT INTERCO vous souhaite, ainsi qu'à toute votre famille,
un JOYEUX NOEL
et une TRES BONNE
NOUVELLE ANNEE 2002.

Cher Père Noël,
Je voudrais te demander si tu peux m'apporter quelques cadeaux, meme si je suis un peu trop grand maintenant :
la semaine de 32h, des tickets restaurant, encore plus d'emplois pour améliorer le service public, pour que le personnel et les usagers soient contents, un bureau tout neuf et du nouveau matériel, du sport et des loisirs sur le temps de travail, une voiture de fonction et si ça loge dans ta hotte plus de sous, la retraite à 45 ans, le 15ème mois et des sourires et des sourires et puis, si tu peux faire quelque chose pour le bonheur ...
Le personnel communal

